DFPP

DIRECTION DE L'ÉVALUATION, DE LA PROSPECTIVE ET DE LA PERFORMANCE

NOTE D'INFORMATION

n° 28 - Septembre 2015

La mobilité inter-écoles des enseignants du premier degré public

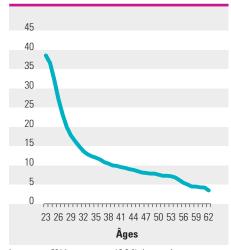
À la rentrée 2014, près de 11 % des enseignants du premier degré public ont changé d'école. Dans plus de neuf mobilités sur dix, les enseignants restent au sein de leur département d'exercice. Ils sont plus mobiles en début de carrière, en raison notamment de la présence de stagiaires et d'enseignants en affectation provisoire. En revanche, les titulaires d'un poste définitif changent moins d'école : seulement 7 % d'entre eux ont obtenu une mutation en 2014. Le taux de mobilité inter-écoles a diminué de près de 5 points depuis 2009, avant de très légèrement augmenter à la rentrée 2014. La mobilité est en moyenne plus forte dans les écoles classées en éducation prioritaire et varie fortement selon le département, entre 6 % et 18 %.

Julie Djiriguian, DEPP-A2

■ Chaque année, les personnels enseignants du premier degré, titulaires et stagiaires, ont la possibilité de demander une mutation pour changer d'école. Ils expriment leurs vœux au mouvement interdépartemental s'ils souhaitent changer de département ou au mouvement intra-départemental s'ils souhaitent rester dans leur département d'exercice.

Seuls les postes inscrits sur la liste de vœux peuvent être attribués. Les enseignants sont classés sur les vœux émis en fonction d'un barème. S'ils obtiennent l'un des vœux émis, ils sont alors affec-

1 – Taux de mobilité des enseignants selon l'âge (en %)



Lecture : en 2014, en moyenne 16,3 % des enseignants du premier degré public âgés de 30 ans ont changé d'école (courbe lissée).

Champ : enseignants du premier degré public en France métropolitaine et dans les DOM.

Source : annuaires AGAPE 2013-2015.

tés à titre définitif sur le poste en question. Si aucun vœu n'est obtenu, les enseignants peuvent participer au mouvement complémentaire. Ils sont alors affectés provisoirement sur un poste, ce qui les oblige à se réinscrire à la mobilité l'année suivante (voir « CALENDRIER DE LA MOBILITÉ GÉOGRAPHIQUE DANS LE PREMIER DEGRÉ PUBLIC »).

À la rentrée 2014, 32 200 enseignants en activité ont changé d'école, soit 10,6 % d'entre eux. 3 600 étaient stagiaires pendant l'année scolaire 2013-2014. Les titulaires étaient affectés en grande majorité sur un poste définitif (18 800). Les autres titulaires (9 800) étaient affectés à titre provisoire. Près de 7 % de ces enseignants mobiles changent de département.

Les jeunes enseignants sont plus mobiles

La mobilité inter-écoles diminue avec l'âge (FIGURE 1). Près d'un quart des enseignants de moins de 30 ans ont changé d'école en septembre 2014, contre seulement 6,4 % des plus de 50 ans, soit quatre fois moins.

La plus grande mobilité des jeunes enseignants s'explique notamment par la présence de stagiaires. Un enseignant de moins de 30 ans sur cinq est un stagiaire. Cette proportion chute drastiquement chez les trentenaires (1,5 %). Cependant, quel que soit leur âge, les stagiaires sont particulière-

Directrice de la publication : Catherine Moisan Secrétaire de rédaction : Marc Saillard Maquettiste : Frédéric Voiret Impression : DEPP/DVE ISSN 1286-9392 Département de la valorisation et de l'édition 61-65, rue Dutot – 75732 Paris Cedex 15



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE ment mobiles : près de la moitié d'entre eux exercent à la rentrée 2014 dans une école différente de celle où ils ont effectué leur stage.

Toutefois, ces derniers ne suffisent pas à expliquer cette sur-mobilité des plus jeunes. Si l'on raisonne maintenant hors stagiaires, sur la population des enseignants qui étaient titulaires en 2013-2014, 18 % des enseignants de moins de 30 ans ont tout de même changé d'école en 2014, contre 6,4 % des plus de 50 ans (FIGURE 2). En fait, la recherche d'un poste définitif en adéquation avec leurs attentes, telles la proximité domicile-école ou le rapprochement de leur conjoint, conduit une partie des jeunes enseignants à occuper successivement des postes provisoires, faute d'avoir été affectés dans le cadre du mouvement « principal » et ce jusqu'à obtenir satisfaction. C'est le cas de près de la moitié des enseignants titulaires de moins de 30 ans. Ces enseignants, quel que soit leur âge, sont cinq fois plus mobiles que leurs collègues titulaires affectés sur un poste définitif (TPD).

Autrement dit, les affectations provisoires représentent une large part de la mobilité. En effet, un tiers des mobilités inter-écoles des titulaires concernent un enseignant en modalité d'affectation provisoire. Toutefois, la proportion des enseignants en affectation provisoire diminue avec l'âge. Ainsi, près de 80 % des enseignants titulaires en mobilité de moins de 30 ans étaient en affectation provisoire alors que 90 % des enseignants titulaires en mobilité de plus de 50 ans étaient affectés sur un poste définitif (FIGURE 3).

En résumé, les enseignants mobiles de moins de 30 ans sont très majoritairement des stagiaires ou des titulaires affectés à titre provisoire. Inversement, à partir de 40 ans, les enseignants mobiles sont très majoritairement des titulaires affectés à titre définitif (FIGURE 3).

Une baisse de la mobilité inter-écoles depuis 2009

Les enseignants du premier degré public ont changé de moins en moins souvent d'école ces dernières années. En septembre 2009, 48 100 enseignants

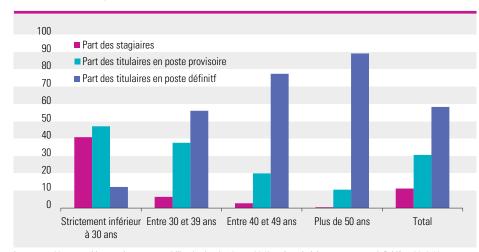
2 - Taux de mobilité des enseignants selon leur modalité d'affectation en 2013-2014 (en %)

Âge	Taux de mobilité (%)			
	Stagiaires	Titulaires		
		en poste provisoire	en poste définitif	tous titulaires
Strictement inférieur à 30 ans	45,3	34,0	6,4	18,0
Entre 30 et 39 ans	50,9	39,5	7,8	11,6
Entre 40 et 49 ans	50,6	41,7	7,1	8,6
Supérieur à 50 ans	69,0	28,7	5,8	6,4
Total	46,8	37,3	7,0	9,8

Lecture : en 2014, parmi les enseignants titulaires de moins de 30 ans qui étaient en poste provisoire en 2013-2014, 34 % ont changé d'école.

Champ : enseignants du premier degré public en France métropolitaine et dans les DOM. Source : annuaires AGAPE 2013-2015.

3 - Part des enseignants en mobilité selon leur affectation en 2013-2014 (en %)



Lecture: en 2014, parmi les enseignants en mobilité de plus de 50 ans, 89 % étaient titulaires sur un poste définitif en 2013-2014. Champ : enseignants du premier degré public en France métropolitaine et dans les DOM.

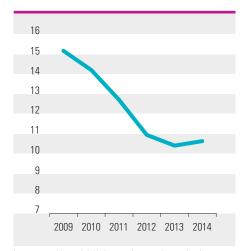
Source : annuaires AGAPE 2009-2015.

étaient affectés dans une nouvelle école contre 32 200 en septembre 2014. La rentrée 2014, avec une légère hausse des mobilités, constitue une exception à cette tendance baissière. Cette hausse bénéficie aux enseignants titulaires qui étaient affectés sur un poste définitif : leur taux de mobilité passe de 6,5 % à 7 % (soit 1 000 mobilités de plus).

La baisse du taux de mobilité des enseignants (-5 points de %) jusqu'à 2013 coïncide avec la baisse relative des effectifs d'enseignants, même si cette dernière est de plus faible ampleur (de l'ordre de 3 % entre 2009 et 2013) (FIGURE 4).

Plusieurs facteurs ont notamment contribué à la baisse du taux de mobilité: la baisse du nombre de départs à la retraite et la création de postes dits « berceaux » depuis la rentrée 2013. S'agissant de ce dernier exemple, la hausse du nombre de postes gelés

4 – Évolution de la part des enseignants du premier degré public en mobilité inter-écoles entre 2009 et 2014 (en %)



Lecture : en 2014, 10,6 % des enseignants du premier degré ont changé d'école.

Champ: enseignants du premier degré public en France métropolitaine et dans les DOM.

Source: annuaires AGAPE 2009-2015.

consécutive à la mise en place de ce dispositif retire ainsi ces postes, généralement dans des écoles convoitées, de la liste des postes accessibles aux enseignants.

Une mobilité plus forte dans des écoles classées en éducation prioritaire

Parmis les enseignants en éducation prioritaire, 12,7 % ont changé d'école en 2014 contre 10,1 % des enseignants hors éducation prioritaire.

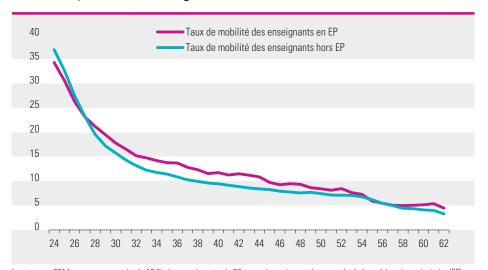
Ces différences varient selon l'âge. Le taux de mobilité des enseignants de moins de 30 ans est en moyenne inférieur de un point en éducation prioritaire. À l'inverse, il devient supérieur ensuite, d'environ deux points pour les 30-50 ans (FIGURE 5). Ces écarts selon l'âge s'expliquent en partie par des différences de barème alimentées par une majoration attribuée aux enseignants en éducation prioritaire.

Ces différences de mobilité autour du seuil des 30 ans se retrouvent avec l'ancienneté générale des services (c'està-dire l'expérience accumulée au sein du ministère de l'éducation nationale). Les enseignants en éducation prioritaire avec une ancienneté de plus de cinq ans sont plus mobiles que leurs homologues hors éducation prioritaire en vertu de majorations de barème accordées aux enseignants issus de celle-ci.

Toutefois, ce constat à l'échelle nationale cache des disparités départementales. Ainsi, la Seine-Saint-Denis, département urbain et à forte mobilité, se distingue par une plus forte mobilité des jeunes enseignants en éducation prioritaire relativement à leurs homologues hors éducation proritaire (FIGURE 6). Le différentiel décroît avec l'âge jusqu'à s'inverser pour les enseignants de plus de 50 ans.

En revanche, en Dordogne, le taux de mobilité des enseignants exerçant en éducation prioritaire est inférieur à celui des enseignants exerçant dans une école hors éducation prioritaire (FIGURE 7). Dans ce cas, la situation géographique au sein du département est probablement plus discriminante que l'appartenance à l'éducation prioritaire.

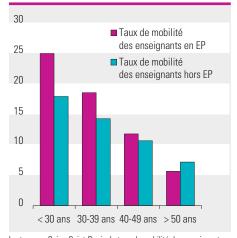
5 – Taux de mobilité des enseignants du premier degré selon l'appartenance de l'école à l'éducation prioritaire et selon l'âge



Lecture : en 2014, en moyenne, près de 16 % des enseignants de 30 ans qui enseignent dans une école hors éducation prioritaire (EP) sont en mobilité. Ce taux de mobilité est de 18 % pour leurs homologues qui enseignent en éducation prioritaire (courbes lissées). Champ : enseignants du premier degré public en France métropolitaine et dans les DOM.

Source: annuaires AGAPE 2013-2015.

6 – Taux de mobilité des enseignants du premier degré en Seine-Saint-Denis selon l'appartenance de l'école à l'éducation prioritaire et selon l'âge

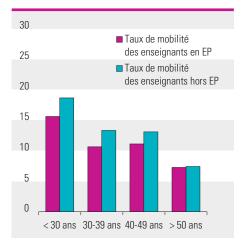


Lecture : en Seine-Saint-Denis, le taux de mobilité des enseignants de moins de 30 ans en éducation prioritaire est de 24,9 % contre 17,9 % pour leurs homologues hors éducation prioritaire.

Champ : enseignants du premier degré public en Seine-Saint-Denis.

Source : annuaires AGAPE 2013-2015.

7 – Taux de mobilité des enseignants du premier degré en Dordogne selon l'appartenance de l'école à l'éducation prioritaire et selon l'âge



Lecture : en Dordogne, le taux de mobilité des enseignants de moins de 30 ans en éducation prioritaire est de 15,6 % contre 18,7 % pour leurs homologues hors éducation prioritaire

Champ : enseignants du premier degré public en Dordogne.

Source : annuaires AGAPE 2013-2015.

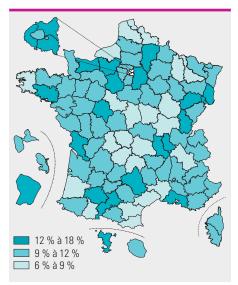
Une mobilité différente selon le département

Le taux de mobilité inter-écoles varie entre 6,1 % en Saône-et-Loire et 18 % en Guyane (FIGURE 8).

Le centre de la France se caractérise par une faible mobilité inter-écoles. Ainsi, les taux de mobilité des trois départements de la région du Limousin sont, en moyenne sur les trois dernières années, inférieurs à 9 %. En Haute-Vienne, seulement 7,7 % des enseignants changent en moyenne d'école sur les trois dernières années.

En revanche, les départements d'Îlede-France, ainsi que le Rhône et les Bouches-du-Rhône, connaissent une

8 – Taux de mobilité des enseignants du premier degré selon le département d'origine



Remarque : ce taux de mobilité est obtenu à partir des mobilités des trois dernières rentrées (2012, 2013 et 2014).
Champ : enseignants du premier degré public en France métropolitaine et dans les DOM.

Source: annuaires AGAPE 2013-2015.

plus forte mobilité. Par exemple, le taux de mobilité inter-écoles atteint en moyenne 13 % dans l'académie de Créteil et s'élève à 14,5 % dans les Hauts-de-Seine.

Enfin, l'académie de Toulouse est très contrastée, les taux de mobilité variant de 8,8 % dans les Hautes-Pyrénées à 16,5 % dans l'Aveyron. ■

CALENDRIER DE LA MOBILITÉ GÉOGRAPHIQUE DANS LE PREMIER DEGRÉ PUBLIC

La mobilité des enseignants du premier degré se décompose en deux mouvements distincts: le premier correspond au mouvement interdépartemental et le second, au mouvement départemental. Ces deux mouvements se déroulent en deux phases: une phase dite « normale » puis une phase d'ajustement, dite « mouvement complémentaire ».

Le mouvement interdépartemental s'effectue en février. La direction générale des ressources humaines (DGRH) communique les dotations en nombre de postes de chaque département.

À partir d'avril-mai s'effectue la mobilité au sein des départements. Préalablement, la liste des postes est publiée en mars avec la prise en compte des mesures de carte scolaire. Cette liste intègre les postes laissés vacants en raison des départs à la retraite et des demandes de mutation. Puis, une fois les vœux enregistrés, un algorithme permet d'attribuer un poste à un enseignant. Chaque département établit son propre barème de classement.

Tous les enseignants affectés à l'issue de ces mouvements sont titulaires définitifs de leur futur poste. Fin mai, le mouvement complémentaire au mouvement interdépartemental entraîne des flux « inéats/exéats » afin de prendre en compte notamment les départs à la retraite tardifs. Les enseignants affectés sont sur des postes dits provisoires.

Enfin, le mouvement départemental complémentaire assure un ajustement en juin entre le nombre de postes, au vu des élèves inscrits, et le nombre d'enseignants, et un ajustement en septembre entre le nombre de postes et le nombre de classes nécessaires relativement au nombre d'élèves effectivement présents.

Seulement 1 % des enseignants du premier degré changent en moyenne de département chaque année. La faiblesse de la mobilité interdépartementale s'explique par la spécificité du concours du premier degré par rapport au secondaire. En effet, le recrutement des professeurs des écoles s'effectue à l'échelle académique puis les lauréats choisissent, selon leur classement au concours, leur département d'affectation au sein de l'académie, alors que dans le second degré, le recrutement est national.

en savoir plus

- ♣ Bilans sociaux nationaux du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.
- igoplus Repères et références statistiques, chapitre 9.

www.education.gouv.fr/statistiques depp.documentation@education.gouv.fr

SOURCE, CHAMP, DÉFINITIONS

Source

Les annuaires AGAPE utilisés dans cette étude sont des extractions des fichiers de gestion des personnels du premier degré public réalisées par la DEPP au 15 février de chaque année. Ils compilent des informations sur les affectations en cours des enseignants ainsi que sur leurs caractéristiques personnelles (sexe, âge, statut matrimonial, ancienneté générale de service, position d'exercice...).

Chami

Enseignants du premier degré public en position d'activité au cours des deux années consécutives étudiées. Un filtre est effectué selon le chapitre budgétaire afin de ne retenir que les enseignants rémunérés par le premier degré. Les mobilités des enseignants en zone de remplacement ne sont pas considérées comme des mobilités au sein de cette étude, afin de ne pas les surévaluer. Toutefois, ces enseignants sont tout de même inclus dans le dénominateur des taux de mobilité. Les mobilités à destination, à partir ou au sein des vice-rectorats (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis-et-Futuna) et à l'étranger ne sont pas prises en compte.

Définitions Titulaires d'un poste définitif (TPD)

Afin de faciliter l'étude de la mobilité inter-écoles selon les modalités d'affectation, les enseignants qualifiés de « titulaires d'un poste définitif » au cours de cette étude regroupent l'ensemble des enseignants à l'exception des stagiaires et des enseignants affectés sur un poste provisoire. Ainsi, les modalités « réaffectation suite à mesure de carte », « adaptation longue », « remplacement sur support vacant », « affectation annuelle » sont regroupées avec la modalité « titulaire d'un poste définitif ». Ce rapprochement se justifie par des contraintes similaires en termes de mobilité.